

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 JUIN 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Entretien et surveillance
des collecteurs
d'assainissement et des
ouvrages annexes –
Attribution du marché**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 juin 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 21 juin 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juillet 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 7 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mai deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD*, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

* Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 D 00, le procès-verbal de la séance du 3 mai 2007, le compte rendu des actes administratifs, le dossier 07 D 01)

Avaient donné procuration :

Madame DESCHAMPS à Madame FUCHS
*Madame RICHARD à Madame ALLARD
Monsieur AUDURIER à Madame GENDRON
Monsieur HAÏAT à Monsieur BERLIE
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur CHARREAU à Monsieur PIVERT
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Madame MARGOT-MALARD

OBJET : ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DES COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT ET
DES OUVRAGES ANNEXES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

RAPPORTEUR : Monsieur DERCHE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a en charge l'entretien, la maintenance et la garantie de parfait écoulement de son réseau d'assainissement. Le marché conclu en 2004 avec la Lyonnaise des Eaux pour assurer cette prestation est arrivé à expiration, et une mise en concurrence a été lancée pour son renouvellement.

L'entreprise devra effectuer les travaux de curage selon un programme annuel accepté par la Ville qui permettra de traiter, chaque année, au moins 1/5 du réseau. Ce programme comprend le nettoyage systématique des canalisations encrassées à 1/3 de leur diamètre ou les ovoïdes ayant un dépôt supérieur à 10 cm, le curage semestriel de la totalité des ouvrages d'engouffrement et des décantations, ainsi qu'un curage à la demande de 50 ouvrages.

Le marché est à bons de commande, sans seuil minimum ou maximum. Il est conclu jusqu'au 31 décembre 2007 et est ensuite renouvelable trois fois, par périodes d'un an. Il est composé de deux lots, attribués au Groupement IFA – VEOLIA EAU par la Commission d'Appel d'Offres du 15 mai 2007 :

- Lot n° 1 : Nettoyage des réseaux d'assainissement collectif ;
- Lot n° 2 : Surveillance et contrôle des dispositifs d'assainissement collectif et non collectif.

Le second lot doit permettre d'améliorer la connaissance du patrimoine, d'en suivre l'évolution dans le temps, de prendre les décisions pour répondre aux exigences réglementaires et contrôler les dispositifs de rejets.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de ce marché aux conditions exposées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS